

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 MARS 2022**

Date de la convocation : 01/03/2022

Date d'affichage : 01/03/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14 + 1

Votants : 14 + 1

Le lundi 7 mars 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Martinet Céline – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude (arrivée à 19h55), Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Curiallet Laura a donné pouvoir à Madame Burlet Brigitte

Hervé Besson est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 07-02-2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote pour 13 + 1

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

- MANUTAN COLLECTIVITES : 2 rolls et boîte à clés : 242.77€ HT
- GIRIN : brosse aspirateur : 12.50€ HT
- SICOMETAL : réparation lame biaise du chargeur : 298.96€ HT
- VIAL : plaque OSB : 587.93€ HT
- GENIX : matériels roulants service technique et mairie : 370.59€ HT
- ALP'INCENDIE : travaux par suite de la visite annuelle des bâtiments (recyclage batterie, bloc autonome...) : 1 002.23€ HT
- SEDI : reliure registre communaux (arrêtés 2018/2019 et délibérations 2018) : 341.00€ HT

3. POINT IMMOBILIER

Comme évoqué en conseil municipal de janvier 2022, plusieurs lieux sur la commune pourraient permettre l'aménagement d'une micro-crèche. La collectivité souhaite se décider rapidement afin d'avancer sur le projet. Des échanges avec des vendeurs sont en cours.

4. LOCATION SALLE DU RAM POUR ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Un professionnel a questionné la commune sur la possibilité de louer la salle du RAM très ponctuellement afin d'exercer ses activités. La salle n'étant occupée que deux matinées par semaine pour l'accueil enfants / parents et le relais assistantes maternelles, le conseil municipal est favorable à mettre en place une location ponctuelle en dehors de cette occupation.

Le tarif est fixé à 15€ TTC la demi-journée, le ménage devant être fait par le locataire à sa sortie. Ce tarif sera appliqué à tous les utilisateurs souhaitant utiliser la salle dans les mêmes conditions.

Vote pour 14 + 1

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. POINT SUR LE MUSEE :

* **Calendrier de consultation des entreprises volet architectural :**

- vendredi 18 février 2022 : lancement de la consultation
- mardi 8 mars : visite des entreprises en présence du cabinet d'architecture et d'élus
- lundi 21 mars 2022 à 9h : fin de réception des offres
- vendredi 25 mars 2022 à 14h : ouverture des plis
- jeudi 14 avril 2022 à 9h : présentation du rapport d'analyse des offres par l'architecte et choix des entreprises par la commission d'appel d'offres

* **Permis de construire :**

La sous-commission consultative départementale d'accessibilité réunie le 10 février 2022 a formulé un avis défavorable sur quelques points d'architecture. Des modifications sont à proposer à cette commission pour un second examen.

* **Fête préhistorique :**

Les 2 et 3 juillet 2022 se déroulera la fête préhistorique qui a été annulée les deux années précédentes. La commission « musée » se réunira pour en discuter le 11 mars 2022.

2. MUSEE : APPROBATION DES TARIFS

Une présentation des nouveaux tarifs et des modifications de tarifs des articles vendus à la boutique du musée est faite à l'ensemble du conseil municipal. Le conseil municipal approuve ces tarifs.

Vote pour 14 + 1

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. MODIFICATIONS DU PLU

Le PLU est entré en vigueur en janvier 2021. Une modification a été engagée sur des points de règlement, des corrections d'erreurs matérielles, des ajustements. La modification ne concerne pas la révision de la constructibilité des terrains.

Cette modification fera l'objet d'une enquête publique dans chacune des 17 communes de la communauté de communes. Un avis du conseil municipal est attendu sur les propositions formulées. Un travail de l'ensemble des conseillers municipaux est à organiser avant de délibérer sur cet avis à rendre.

2. APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC

Le parc naturel régional de Chartreuse doit renouveler son label à l'échéance de mai 2023. La procédure de renouvellement a débuté en 2017, et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037.

La charte 2022-2037, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse.

La charte sera ensuite transmise, pour délibération, au conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement de la Chartreuse en parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en parc naturel régional.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la charte valant renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse.

Vote pour 14 + 1

3. COMPTE RENDU REUNION BILAN DE LA SAISON D'ETE 2021 DE LA RESERVE NATIONALE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE (RNNHC)

Bilan 2021 :

5 accompagnateurs en montagne ont été recrutés pour faire de la pédagogie auprès des promeneurs. Le bivouac SOUS TENTE a été interdit sur la plupart des communes des hauts plateaux en août 2021.

De nombreux foyers de feux sont à déplorer sur la réserve alors que tout feu est interdit.

Projets 2022 :

- continuer la pédagogie auprès des visiteurs pour les sensibiliser à la préservation de la nature ;
- associer les accompagnateurs en montagne à cette sensibilisation ;
- prendre des arrêtés municipaux réglementant le bivouac.

IV. TRAVAUX

1. REVISION DES TARIFS DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commission travaux s'est réuni pour modifier les règles et tarifs de raccordement à l'assainissement collectif.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

V. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

Une réunion avec l'ONF est programmée le mercredi 9 mars 2022. L'ordre du jour de cette réunion est :

- bilan 2021 ;
- programme de coupes et travaux 2022 ;
- validation des choix du nouvel aménagement ;
- programme « dans 1000 communes, la forêt fait l'école » proposé par les communes forestières (COFOR).

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. CHOIX DES PLAQUES DE RUES

Un point d'avancement du dossier adressage est fait au conseil municipal. Le choix des plaques est reporté au prochain conseil municipal.

2. POINT SUR LA BIBLIOTHEQUE

La journée avec Madame Mallié, référente de Savoie Biblio, pour informer sur les modalités du désherbage des livres et accompagner sur les choix de restructuration de la bibliothèque communale aura lieu le lundi 14 mars 2022. 8 bénévoles sont inscrits. A ce jour, toujours pas de responsable désigné.

Une rencontre avec Monsieur Métaud et les boulangers concernant les besoins d'agrandissement de la boulangerie pourrait être envisagée fin mars 2022.

3. VISITE AVEC LES POMPIERS

Le responsable du patrimoine du SDIS s'est rendu sur la commune pour analyser les emplacements proposés par la commune en vue de la construction d'une nouvelle caserne des pompiers. Le responsable du centre n'ayant pas pu être présent, un avis technique sera formulé ultérieurement à la commune sur les différents terrains visités.

4. ENQUETE MOBILITE

L'enquête prévue initialement à l'automne 2021 a été reportée à ce printemps en raison des consignes sanitaires du moment qui limitaient les déplacements. Une information sera disponible sur le site de la commune ainsi que par voie d'affichage. Cette enquête, réalisée sur le territoire Métropole Savoie – Avant-pays savoyard, a pour objectif de connaître les pratiques de mobilité pour pouvoir adapter les aménagements et services aux besoins des habitants. Seules les personnes contactées par les enquêteurs auront à répondre (échantillonnage statistique).

5. PROJET URBANISME

La commission urbanisme soumet un permis de construire à l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal se prononce favorablement à l'autorisation de construire.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 4 AVRIL 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Levée de la séance à 23h15

Fait à Entremont le Vieux,
Le 8 mars 2022

Le Maire,
Anne LENFANT

 